

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 6 Septembre 2023

L'AN deux mille vingt-trois

A

18 H 00

CONVOCAION du 30 Aout 2023

Elus

Didier CODORNIU	Président	
Michel CAREL	x	
Jean Baptiste BESSE		
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE	x	
Sylvie FERRASSE	x	
Joseph GIMENEZ	x	
Marie Lou LAJUS	x	
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		
Alexia LENOIR	x	

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	
Laurent CAVAILLE		Didier GASS	x
Christophe GASTON	x	Roland LARIPPE	x
Hugues MARTIN	x	Bernard PUEYO	
Charlotte MOLLIEIX		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	x
Hugues PASTUREL	x	Alain SOLER	
Daniel REYNE		Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, en l'absence du Président, le Comité Directeur est présidé par le 2ème Vice-Président, Michel CAREL

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL

Monsieur le Vice Président présente la décision modificative suivante, concernant le budget Général.

11170	OFFICE DE TOURISME DE GRUISSAN	DM n°1 2023
Code INSEE	Budget Général	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE -CD 05 SEPTEMBRE 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2184 : Mobilier	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
Avec 15 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

APPROUVE la décision modificative proposée pour le budget général

AUTORISE Monsieur Jean Claude MERIC, Directeur Général à prendre toutes mesures d'exécution de cette délibération

Pour copie certifiée conforme
Le 2ème Vice Président
GRUISSAN, le 07/09/2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line and a small loop at the top.

Acte à classer**592023**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-22T10-11-13.01 (MI247664588)

Identifiant unique de l'acte : 011-425127685-20230906-592023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : décision modificative budget général

Date de décision : 06/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [59 DM BG.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/09/23 à 10:08

Par [BAERENZUNG Stéphanie](#)

Transmis

Date 22/09/23 à 10:11

Par [BAERENZUNG Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 22/09/23 à 10:17

Délibération rendue exécutoire le 22/09/2023 à 10h30
 Pour le Président
 Par Délégation
 Le Directeur Général
 Jean Claude MERIC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC Meric'.